

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Présents : Marc GARROCQ – Marc POLENNE - Julien NIGON - Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Maryse GALIBERT – Maïté SALVI - Pierre PEPOUEY - Jean-Paul FRANCOIS – Lucie CAYREFOURCQ – Richard DURAND – Bernard SOLANET

Par pouvoir : Martine SIMON à Maryse GALIBERT

Secrétaire de séance : Maryse GALIBERT

Ordre du jour :

- 1 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 2 – Adoption des restes à réaliser du budget 2021
- 3 – Création de poste avec suppression de l'ancien poste
- 4 – Participation au fonds de solidarité logement de l'année 2021
- 5 – Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- 6 – Autorisation de signature pour avenant au contrat de maintenance pour l'ascenseur de la maison des associations
- 7 – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- 8 – Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour étude d'aménagement routier
- 9 – Sollicitation du Fonds d'aide aux communes pour travaux d'investissement
- 10 – Demande de subvention au titre du FAR 2022 pour lampadaire photovoltaïque
- 11 – Demande de subvention au titre du FAR 2022 pour chauffage de la salle des fêtes
- 12 – Demande de subvention au titre du FAR 2022 pour revêtement du terrain de basket
- 13 – Demande de subvention au titre du FAR 2022 pour plafonds phonique de l'école
- 14 – Motion de vœu déposé
- 15 – Information pour approbation du plan communal de sauvegarde
- 16 – Questions diverses

1 – AUTORISATION À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire expose que, comme chaque année, il est nécessaire de lui donner l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements en cours avant le vote du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget 2021, l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

2 – ADOPTION DES RESTES A REALISER

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser en section d'investissement est déterminé à partir de la comptabilité tenue par l'ordonnateur. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un mandat.

Afin d'assurer le paiement de ces dépenses engagées mais non mandatées à ce jour, il est nécessaire d'établir un état des restes à réaliser qui sera reporté sur l'exercice 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les restes à réaliser suivants :

- 1 000 € pour l'article 21578 « autre matériel et outillage »
- 26 000 € pour l'article 2315 « immos en cours – installation technique »

3 – CREATION DE POSTE AVEC SUPPRESSION DE L'ANCIEN POSTE SUITE A MUTATION

Monsieur le maire expose que l'agent de maîtrise en poste dans la commune a muté dans une autre collectivité depuis le 1^{er} janvier 2022. Un nouvel agent a été embauché, dans un premier temps, en contrat à durée déterminée. Afin de prévoir, à plus ou moins long terme son embauche définitive au sein de la commune, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial et de supprimer le poste d'agent de maîtrise. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

4 – PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur la participation de la commune au FSL. Ce fond permet de venir en aide aux personnes en difficultés financières passagères pour assumer le paiement des loyers, assurances et charges locatives diverses. Le Conseil Général, qui en a la compétence depuis 2005, a mis en place une répartition équitable de cette charge pour les communes en fonction du nombre d'habitants.

Le comité départemental a approuvé une augmentation de 30% du financement pour donner suite à deux années de baisse. La participation de la commune s'élève donc, pour l'année 2021, à 330.33 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place le nouveau régime indemnitaire afin de se conformer à la loi. Ce régime indemnitaire tiendra compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de chacun. Il a pour vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes. Son objectif est d'harmoniser l'architecture indemnitaire, de valoriser les fonctions des agents et de reconnaître les parcours professionnels.

Le RIFSEEP est composé de deux parties, une partie fixe l'IFSE et une variable, le CIA. Il sera versé mensuellement à tous les agents titulaires ou non titulaires de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal accepte la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} février 2022.

6 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENCEUR

Monsieur le maire rappelle au conseil que la société PYRENEES ASCENSEURS est titulaire du contrat de maintenance du monte-handicapés de la maison des associations. Cette société envisage, avec la société SCHINDLER, la réalisation d'un projet de restructuration interne aboutissant in fine à la fusion-absorption de PYRENEES ASCENSEURS qui disparaîtra. Il est donc nécessaire de signer un avenant de transfert au contrat. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cet avenant.

7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR, DE LA DSIL, DU FAR ET DU FAC

Monsieur le maire expose au conseil les différents projets et investissements prévus sur la commune pouvant prétendre à des subventions :

- L'installation de plafonds phoniques et anti-feu dans 2 classes de l'école primaire
- Le changement du chauffage de la salle des fêtes
- L'acquisition de trois lampadaires photovoltaïques
- La rénovation complète du revêtement du terrain de basket
- L'étude en vue d'un aménagement de sécurité et de protection des piétons à l'entrée ouest de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces travaux pour un montant total de 38 980 € HT et demande les subventions au titre de la DETR, de la DSIL, du FAR et du FAC au niveau le plus élevé possible.

14 – MOTION DE VŒUX DEPOSE

Les groupes « Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaire », « Socialistes et apparentés » et « Nos territoires en commun » déposent une motion de vœu contre la loi « climat et résilience », s'inquiétant des contraintes foncières qui pèsent sur les territoires et pénalisent l'aménagement et le développement à venir des Hautes-Pyrénées. Le conseil municipal adopte ce vœu par 10 voix pour et 4 abstentions (MM. SOLANET, DURAND et FRANCOIS et DUZER).

15 – INFORMATION POUR APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur PEPOUEY Pierre informe l'assemblée que le plan communal de sauvegarde est finalisé avec l'aide des services de la Préfecture. Un exercice devra être programmé tous les 5 ans environ. Il est consultable en mairie.

16 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que plusieurs habitants de la commune remercient chaleureusement la municipalité pour le colis distribué à la suite de l'annulation du repas des aînés.

Monsieur DURAND Richard demande ce qui va se passer suite à la destruction du seuil du canal de l'Ailhet, par les dernières fortes pluies.

Monsieur DUZER Jean-Michel, en sa qualité de président de l'association Syndicale de l'Ailhet, lui répond que la reconstruction de cette digue peut prendre 3 ou 4 ans. Une digue provisoire peut être réalisée pour une remise en eau plus rapide. Une réunion est programmée avec tous les services concernés afin de trouver la solution la plus adaptée.

Monsieur DURAND Richard demande s'il est possible de prévoir l'électrification du poteau supportant le sapin installé au quartier Lahitte pendant les fêtes de fin d'année, afin qu'il puisse être décoré avec des guirlandes électriques.

Monsieur le maire répond qu'il a déjà étudié cette possibilité avec les services du SDE, qui devrait être en place pour l'année prochaine.

Monsieur le maire a remis, en toute simplicité (protocole sanitaire oblige) la médaille d'honneur régionale, départementale et communale argent à messieurs Richard DURAND et Jean-Paul FRANCOIS pour leur 20 années passées comme conseiller municipal. Il les remercie chaleureusement pour leur engagement au service de la collectivité.

Séance levée à 20H00.